

MOTION
présentée par les représentants des enseignants
et par les représentants des parents d'élèves

Objet : Demande de décharges hebdomadaires pour la formation initiale des professeurs stagiaires

Les membres élus au Conseil d'Administration du collège Pablo Picasso réunis le 3 février 2011 rappellent que plusieurs motions, dénonçant le dispositif académique pour l'accueil et la formation des stagiaires mis en place à la rentrée scolaire 2010, ont été présentées et adoptées en Conseil d'Administration des 6 avril et 18 octobre 2010, et qu'une lettre-pétition (plus de 80% de signataires parmi le personnel enseignant) a été adressée Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble pour exprimer une vive inquiétude quant aux difficiles conditions d'entrée dans le métier de ces stagiaires, ainsi que leurs désastreuses et prévisibles conséquences pour ces jeunes collègues (lettre qui reste toujours à ce jour sans réponse).

A quelques jours du départ en formation (très tardive) de ces professeurs stagiaires, nous nous inquiétons de surcroît des conditions de mise en œuvre de leur remplacement car, sans formation, ils doivent néanmoins former de jeunes étudiants qui n'ont jamais enseigné à prendre en main des classes qui ne sont pas d'un public facile, et sans avoir appris à faire un cours, encore moins à concevoir une séquence.

Cette immersion dans le métier pour les premiers et le premier contact avec notre profession pour les seconds est scandaleuse et inadmissible.

L'acte d'enseigner ne pouvant se résumer en un face à face physique professeur – élève, nous formulons une fois encore notre condamnation de l'actuel simulacre de dispositif de formation et nous renouvelons la demande de la mise en place d'une réelle formation continue, complète, pertinente et adaptée.

En conséquence, nous demandons à ce que la situation des stagiaires soit entièrement réexaminée, qu'une décharge de service d'au moins 9 heures comme cela se passe dans certaines académies, ainsi qu'un dispositif de formation continue hebdomadaire soient mis en place, afin de permettre le plein développement des compétences afférant à l'exercice du métier d'enseignant et des missions qui lui sont confiées, et ce dans l'intérêt de chaque élève.

Motion mise aux voix :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 3